

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 81 (1954)
Heft: 4

Artikel: Lè z'autoritâ dé ma coumouna = Les autorités de ma commune
Autor: Décosterd, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228929>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lè z'authorità
de ma
Coumouna



Les autorités
de ma
commune

On bon dzouvenou luron dè 20 ans allavè sè pplaindrè à son onclliou in l'âi deseint : « Ne compreignou rein à ellia politique, ie meiclliou adî la Coumouna, la Municipalità, lou Conset comunat, que cein l'est épouairaô. »

Mon onclliou mè dit : Eh bin ! acuta, tè vû dere onna parabola, po tè betâ cein dein la tîta, bin adrâ :

Tè paô pas mî compara la Coumouna tiè à n'on tzan, on gros tzan, que lè z'authorità dusson arâ, hertzî et roubattâ, tant que l'aî restaî pas onna teppa que n'aussé étâ frésaïe. Dein clli tzan, l'aî a iéna dè clliau grochè tserri dai z'autrou yadzou, que l'est *dan* la Municipalità ; lou premî municipau l'est lou tzerdju ; lou sècond l'est l'orollie que fa vessâ la terra in derrâ ; lou troisièmou l'est lou soc que réboullie la terra ; et lou quatriémou l'est la prou-lâre, yô on appeiyè lè tzévau ; lou Syndic, l'est li que tin lè coarné dè la tserri, et pu que l'a à fèrè, va pî, po fèrè allâ tot ci mondou.

— Vâ ma, que l'aî desé, et po treina ellia grocha tserri, tié è-t-e qu'on met dévan ?

— Eh bin, on l'aî met lou Conset comunat, onna tropa dè tzévau, quaranta-cinq, cinquanta ; ein a que tirant à otâ aôbin à ouet, daî z'autrou que récoulant, que tapant, que fant fû daî quatrou pî et que gravant lè z'autrou d'avancî ; faut pa ître ébaya se lou Syndic l'a tant à djura, à teimpêtâ, à inradzî, quand vaî que sa tserri l'est dinche senailla.

Un bon jeune luron de 20 ans allait se plaindre à son oncle en lui disant :

— *Je ne comprends rien à cette politique, je mélange toujours la commune, la Municipalité, le Conseil communal, que c'est épouvantable...*

Son oncle lui dit alors :

— *Eh bien ! écoute, je veux te raconter une parabole pour te mettre ça une fois pour toute dans la tête...*

Tu ne peux pas mieux comparer la Commune qu'à un grand champ que les autorités doivent labourer, herser et rouler de telle sorte qu'il ne reste pas une motte qui n'ait été émiettée...

Dans ce champ, il y a une de ces grosses charrues des autres âges, qui est précisément la Municipalité ; le premier municipal, c'est le petit chariot à deux roues qui est devant la charrue ; le second, c'est l'oreille qui fait verser la terre derrière ; le troisième c'est le soc qui rebouille le sol, et le quatrième c'est la limonière où on attelle les chevaux.

Quant au syndic, c'est celui qui tient les cornes de la charrue et qui a bien à faire pour qu'aille droit tout ce monde.

— *Oui mais, lui rétorquai-je, et pour traîner cette lourde charrue, qui est-ce qu'on met devant ?*

— *Eh bien, on y met le Conseil communal, une troupe de chevaux, quarante-cin, cinquante ; il y en a qui tirent à hue, d'autres à dia. Il y en a qui reculent, qui piassent, qui font feu des quatre fers et qui empêchent les autres d'avancer. Aussi ne faut-il pas être ébahi si le syndic à tant à jurer, à tempêter, à enrager quand il voit que sa charrue est ainsi senaillée...*

— Vâ mâ, que l'âi desé : et quand on tzévau vin maladou, obin que père, tié è-t-e qu'on met à la pllièce ?

— Eh bin, on l'âi met on bâo.

— Eh cô, è-t-e clliau bâo ?

— Eh bin, l'est lè candidats.

Louis Décosterd.

— Oui, mais, ajouta encore notre joyeux luron... Et quand un cheval tombe malade, ou bien qu'il périt, qu'est-ce qu'on met à la place ?

— Eh bien, on y met un bœuf.

— Et qui sont ces bœufs ?

— Eh bien, mais ce sont... les candidats.

Louis Décosterd.

LE PATOIS A LA RADIO

Seconde émission valaisanne, 21 novembre, consacrée au parler du bas de la plaine du Rhône (région Martigny-Monthey-Vouvry) :

— Entretien entre trois patoisants de Fully, MM. Henri Bonvin, curé, Robert Tamarcaz, député, et Armand Bender, municipal.

— Trois historiettes, par M. Maurice Bender, de Fully.

— Deux anecdotes, par M. Robert Duroud, à Epinassey/St-Maurice.

Troisième émission valaisanne, 5 décembre, consacrée au parler des vallées des « trois Dranses » :

— Entretien entre deux patoisants du Val de Bagnes, MM. Adrien Morand, municipal à Villette-Le Châble, et Léonce Gaillard, ancien instituteur à Verbier.

— Deux historiettes, par M. Camille Berthoud, à Praz-de-Fort (Val Ferret).

— Deux anecdotes, par M. François Darbellay, président de la commune de Liddes (Val d'Entremont).

La quatrième émission valaisanne (*samedi 19 décembre à 15 h.*) sera consacrée au parler de la plaine du Rhône entre Martigny et Sion (région Ardon-Chamoson-Conthey), plus Isérables et le Val de Nendaz.

La cinquième émission valaisanne (*samedi 2 janvier à 15 h.*) sera consacrée au parler de la plaine du Rhône entre Sion et Sierre, y compris la région de Savièse (rive droite).

Dernières émissions valaisannes : 16 janvier et 30 janvier 1954.

Chs Montandon.

P.-S. — Le chroniqueur radiophonique de la *Feuille d'Avis de Lausanne* (« Trois et Deux ») a procédé à une petite enquête pour savoir si la radio contribuait au dépeuplement des campagnes. Il en résulte que certaines émissions ont, au contraire, un effet bienfaisant ; et parmi les réponses, il en est une qui nous a particulièrement réjoui : *Une auditrice de la montagne vaudoise, qui désire garder le plus strict anonymat, signale la faveur dont jouissent dans certains milieux les émissions en patois. (Le fait m'a été confirmé, d'autre part, par plusieurs Fribourgeois. C'est donc une preuve que cette audition ne doit pas être abandonnée...*

Aussi nous plaisons-nous à constater que nos émissions de patois figurent comme chronique permanente dans le *Programme général* de la Radiodiffusion suisse, Saison 1953-1954.